

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts
déposée le 24 novembre 2015

« Attribution de noms de rue : les femmes sont-elles à côté de la plaque »

Rappel de l'interpellation

Au cours de ces prochaines années, plusieurs nouveaux quartiers vont sortir de terre : éco-quartiers des Plaines-du-Loup, de Malley et des Prés-de-Vidy, quartier des Fiches, de Cour-Camarès et de Vernand-Camarès, etc. De nouvelles places, rues, ruelles, promenades seront baptisées. Ceci peut sembler être une étape anodine au vu de l'ampleur des travaux, cependant, un nom de rue contribue fortement à l'identité d'un (nouveau) quartier. L'engouement des Lausannois-ses lors de la vente de plaques de rue par la Ville en est une bonne illustration. Mais l'attribution de noms est également un geste politique qui marque durablement un lieu et qui rappelle par exemple à la mémoire des habitants-e-s des personnalités, souvent disparues, et leurs valeurs. Dès lors, nous ne pouvons que déplorer l'apparent faible nombre de noms de rue célébrant des personnalités féminines.

Nous posons dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la procédure en vigueur de la Ville en matière d'attribution de noms de rue (calendrier, services impliqués, participation éventuelle des habitants-e-s) ?
2. Quels sont les critères appliqués à la sélection des personnalités historiques ?
3. Depuis 2011, 11 noms ont été donnés à de nouvelles rues, places. Parmi eux zéro femme. Sur la totalité des noms de rues lausannoises célébrant une personnalité, combien portent le nom d'une femme ?
4. La Ville de Lausanne envisage-t-elle d'appliquer une stratégie particulière en vue de l'attribution de noms de rue des nouveaux quartiers susmentionnés, par exemple avec des personnalités féminines ayant marqué Lausanne ?

Préambule

A Lausanne, comme dans les autres villes de Suisse, les dénominations de rues portant le nom d'un personnage sont très majoritairement masculines. A l'époque des premières dénominations de rues, qui remontent au milieu du 19^e siècle, la possibilité donnée aux femmes de pouvoir acquérir une place dans la société, qui lui permette de développer une carrière aboutissant à la reconnaissance concrétisée par la dénomination d'une rue, était quasi inexistante.

Il est vrai que les dénominations de rues sont le reflet de la société. Depuis la fin du 19^e siècle, on assiste à une évolution du rôle des femmes dans la société et à leur émancipation dans tous les domaines (sports, politique, sciences, philosophie, culture, etc.). Par ailleurs, la politique d'égalité dans notre société étant relativement récente, son application à l'échelle des changements de nom de rues ne s'est pas encore fait ressentir. Ce d'autant plus qu'une décision municipale datant de 1944, confirmée par la Municipalité dans ses séances du 29 mai 1979 et du 30 mars 1995, n'accorde plus de nom de personnage à des rues, sauf dans des cas exceptionnels et en aucun cas s'il s'agit d'une personnalité encore vivante. En plus de 70 ans, seules douze rues ont été dénommées avec un nom de personnalité.

A propos de l'égalité Homme-Femme, il faut rappeler que la Municipalité se préoccupe de la question d'égalité depuis plus de 25 ans puisqu'elle la favorise au sein de son administration. La politique de promotion de l'égalité Homme-Femme s'est traduite, depuis 1990, par la création d'un poste de déléguée à l'égalité.

Aujourd'hui, en s'appuyant sur la politique d'égalité inscrite désormais dans l'ordre juridique suisse, il est légitime qu'un plus grand nombre de rues soient baptisées d'un patronyme féminin.

Une solution serait de débaptiser des rues afin de les renommer avec des noms de femmes. A ce sujet, il faut savoir que la Municipalité ne désire pas, sauf cas très exceptionnels, apporter des modifications aux noms de rues de notre ville. En effet, la modification d'un nom de rue aurait de nombreuses répercussions sur les habitants et les entreprises en termes de modifications de documents officiels :

- registre foncier quand l'on devra référencer des actes officiels comme la vente, la modification de servitude ;
- carte grise des véhicules ;
- bases de données de géo-localisation pour les GPS ;
- cartes de visite ;
- papier à en-tête, papier à lettres, formulaires ;
- adresse dans les publications diverses : bottins de téléphone, livres, catalogues, flyers, etc. ;
- enseignes ;
- publicité sur véhicule.

Ces problèmes sont d'ailleurs évoqués par l'Office fédéral de topographie qui, dans ses recommandations concernant l'orthographe des noms de rues, préconise au point 3.1.2 que : « *les noms de rues doivent rester le plus stable possible. La modification d'un nom de rue entraîne des dépenses conséquentes, tant pour les collectivités, que pour les particuliers et les entreprises* ». Par ailleurs, si la Municipalité reste attentive, selon les opportunités, à attribuer des noms de personnes célèbres, elle rappelle qu'en ce qui concerne les nouvelles appellations de rues ou de places, les possibilités sont extrêmement rares et qu'elle réserve son choix parmi de nombreuses propositions.

Rappel historique

Au 1^{er} janvier 1849, la Constitution fédérale réorganise l'ensemble du service postal. Cette modification implique un nouveau système de distribution du courrier. C'est depuis cette date que les communes ont l'obligation de baptiser leurs rues. Sur les 691 rues lausannoises, 118 portent le nom d'une personne. Certains personnages ayant plusieurs rues à leur nom (pour exemple Saint-François : galerie, place, rue, passage), il y a en définitive 103 personnages différents. Sur ces 103 personnages, seuls trois sont des femmes, soit 2.9%.

Rue Jenny-Henning (dénommée en 1891)

Fille de cafetier, épouse de boulanger, Jenny Enning (1810-1880). Mme Enning légua à sa mort une grosse fortune à la Commune. Cette succession permit la construction du Collège de Villamont, de l'Ecole de Cour et de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Avenue Maria-Belgia (dénommée en 1913)

Maria Belgia (1599-1647) était de la famille royale du Portugal par son père et petite-fille de Guillaume le Taciturne (Hollande et Pays-Bas) par sa mère. Cette dénomination a été présentée à la Municipalité par le Consul du Portugal, le vicomte de Faria. Maria Belgia n'a certes jamais séjourné à Lausanne, mais sa nombreuse descendance, un garçon et six filles, ont scellé une union avec des familles de la bourgeoisie du pays.

Chemin Isabelle-de-Montolieu (dénommée en 1934)

Ancien chemin dit « des Roses », baptisé en 1934 en hommage à Mme Isabelle de Montolieu (1751-1832) qui fut une romancière prolifique (une centaine de romans). Elle a écrit la plus grande partie de son œuvre, dont « Les Châteaux suisses » (1816) et sa traduction du « Robinson suisse » de Wyss, dans sa maison de Bussigny. Elle possédait encore une maison à Venness, mais habitait le plus souvent à la rue de Bourg.

Le faible taux de patronymes féminins dans la dénomination des rues n'est pas l'apanage de la seule ville de Lausanne. Par exemple, dans le Canton de Genève, on compte seulement 31 rues portant le nom d'une femme alors que 553 portent celui d'un homme, soit 5.30%. Si l'on ajoute les 144 noms de familles (552 + 144 = 697), le pourcentage tombe à 4.25% de rues portant un patronyme féminin. Depuis 1944, la Municipalité, sauf dans des cas exceptionnels, n'accorde plus de nom de personnages à des rues.

Les exceptions pouvant être mises en exergue sont :

- terrasses Alfred Stucky, 2008
- terrasse Jean-Monnet, 2005
- quai Jean-Pascal Delamuraz, 1999
- placette André Bonnard, 1992
- esplanade de Montbenon, 1982, des artistes et écrivains ont été honorés par l'attribution d'une allée à leur nom, il s'agit de Igor Stravinsky, Ernest Ansermet, Paul Budry, Charles-Albert et Alexandre Cingria, ainsi que Edmond Gilliard
- place René Auberjonois, 1982
- promenade Jean Villard-Gilles, 1982

En 1992, afin de palier à cette décision et de pouvoir honorer tout de même des personnalités importantes pour la Ville, la Municipalité a décidé la mise en place de plaques commémoratives. Généralement, ces plaques sont situées à l'entrée d'un bâtiment où la personnalité a habité ou exercé une activité. Elles sont au nombre de 40, dont 28 honorent des hommes et 12 des femmes soit 33.3%. La dernière en date a été posée en 2014 et honorait les cent ans de la fondation, par Mary Widmer-Curtat, du Comité Suisse de secours aux réfugiés belges qui a permis d'accueillir plus de 9'000 belges dans toute la Suisse au cours de la Grande Guerre. Par ailleurs, deux plaques d'une autre nature honorant cette bienfaitrice ont été mises en place pour la même occasion, une sur le quai d'Ouchy et l'autre dans une vitrine au bas de l'escalier donnant accès à la Basilique Notre-Dame du Valentin.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est la procédure en vigueur de la Ville en matière d'attribution de noms de rue (calendrier, services impliqués, participation éventuelle des habitants-e-s) ?

La procédure lausannoise pour l'attribution de noms de rues est la suivante :

1. un privé, une association, une fondation, une société de développement, un groupe d'individus ou une corporation professionnelle adresse une demande de dénomination à la Municipalité, laquelle peut également en proposer une ;
2. la demande est transmise à la Direction des travaux qui, via l'Office de signalétique urbaine (OSU) procède à l'étude de la demande et propose une orientation à la Municipalité ;
3. le projet de réponse se base sur l'étude du lieu, la toponymie et l'historique. Si nécessaire, l'OSU s'appuie sur les connaissances internes à l'administration ou des sociétés de développement, des associations de quartier, de spécialistes externes du lieu ou du personnage ou des membres de la commission cantonale de nomenclature. Il contient le descriptif du personnage ou du nom du lieu et de ses limites topographiques ;
4. l'OSU soumet le nom à la Commission cantonale de nomenclature ;
5. parallèlement, le plan joint à la note est préparé par le Service de la coordination et du cadastre (SCC). Pour sa part, l'OSU se met en contact avec le Service du protocole et des relations extérieures pour définir les modalités liées à une éventuelle inauguration officielle de la dénomination. Elle consulte par ailleurs le Service du développement de la ville et de la communication pour la préparation d'un communiqué de presse ;
6. une fois finalisée, le projet de réponse est transmis à la Municipalité pour validation ;
7. l'Exécutif lausannois adopte le projet de réponse qui devient une décision municipale ;
8. la dénomination est mise à l'enquête publique (30 jours) et publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) et dans le journal 24 Heures ;
9. à l'échéance du délai de mise à l'enquête, et s'il n'y a pas d'opposition, une nouvelle note est soumise à la Municipalité pour une adoption définitive. S'il y a des oppositions, elles sont traitées par la Municipalité ;
10. pour autant qu'elle soit prévue, une inauguration officielle a lieu. L'OSU fait fabriquer la/les plaques de rues aux Ateliers et magasins de la ville et assure la pose préalablement à la tenue de la manifestation (plaque recouverte avec un drapeau aux couleurs de la Ville) ;
11. la nouvelle dénomination est transmise aux instances officielles.

Question 2 : Quels sont les critères appliqués à la sélection des personnalités historiques ?

Comme indiqué plus haut, le seul critère intangible est qu'il doit s'agir d'une personne décédée à laquelle la Ville rend hommage. En ce qui concerne les autres critères, l'analyse de la liste des personnages montre qu'il n'y a pas de typologie particulière si ce n'est d'avoir joué un rôle important pour la Ville de Lausanne ou avoir eu une activité dont le rayonnement s'est étendu au-delà des frontières de la commune. Les quelques exemples de professions ci-après illustrent ce propos : écrivain-e, bienfaitriceur-trice, politicien-ne, médecin, militaire, peintre, ingénieur-e, savant-e, professeur-e, mécène, entrepreneur-euse, etc.

Question 3 : Depuis 2011, 11 noms ont été donnés à de nouvelles rues et places. Parmi eux zéro femme. Sur la totalité des noms de rues lausannoises célébrant une personnalité, combien portent le nom d'une femme ?

Depuis 2011, ce ne sont pas 11 mais 5 noms qui ont été donnés à de nouvelles rues, à savoir :

- 2011 (1) prolongation de la rue du Vallon
- 2014 (2) ruelle des Tanneurs et escaliers des Savetiers
- 2015 (2) place de la Sallaz et parc de la Légende

Si l'on remonte jusqu'en 2001, 15 noms de rues ont été attribués, dont seules deux terrasses ont été dénommées avec un nom de personnalité masculine, soit :

- en 2005, la terrasse Jean-Monnet, sise à la tour Bel-Air, honore le père fondateur de l'Europe ;
- en 2008, la terrasse Alfred-Stucky, sise au boulevard de Grancy et la station du m2 Grancy, honore l'ingénieur et directeur de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne (EPUL) qui a développé l'école pour l'amener au stade de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne, qui obtiendra plus tard le statut d'école fédérale.

En définitive, seules trois rues portent le nom d'une femme (voir le rappel historique en page 2 ci-dessus).

Question 4 : La Ville de Lausanne envisage-t-elle d'appliquer une stratégie particulière en vue de l'attribution de noms de rues des nouveaux quartiers susmentionnés, par exemple avec des personnalités féminines ayant marqué Lausanne ?

Les typologies des nouveaux quartiers étant toutes différentes, il n'y pas de stratégie particulière en vue de l'attribution de noms de rues. L'analyse des dénominations s'appuie sur le point 3 de la procédure décrite plus haut.

A contrario de ce qui a été fait à l'esplanade de Montbenon, en 1982, où des artistes et écrivains ont été honorés par l'attribution d'une allée à leur nom, nous estimons que le fait de dénommer toutes les rues d'un nouveau quartier avec des noms féminins desservirait l'idée première. En effet, en voulant opérer un « rattrapage » systématique, on risque une ghettoïsation de dénominations féminines qui pourrait être mal perçue. En revanche, la Municipalité est ouverte à toute proposition de dénominations de personnalités féminines qui pourrait lui parvenir en vue de baptiser plusieurs rues dans les nouveaux quartiers lausannois.

Par ses réponses, la Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 11 février 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Simon Affolter